



Hôtel ** ARAGON – Perpignan

REGLEMENT INTERIEUR ET CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Le règlement intérieur et les conditions générales forment un ensemble faisant partie intégrante du contrat d'hôtellerie et dont l'acceptation est obligatoire avant la conclusion de la vente. La demande de réservation entraîne l'adhésion aux présentes dispositions et leur acceptation complète et sans réserve. Les chambres mises à la disposition de nos clients sont vérifiées, fonctionnelles et en bon état.

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Respect et décence

L'hôtelier a la liberté de ne pas recevoir les clients ayant une tenue indécente et/ou négligée ou si celle-ci est destinée à dissimuler le visage (Loi N°2010-1192 du 11 Octobre 2010), de même pour un comportement bruyant, incorrect, alcoolisé ou contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public.

Toute réservation est nominative et ne peut en aucun cas être cédée à un tiers, que ce soit à titre gracieux ou onéreux. Pour rappel, toute réservation doit être libellée au nom du tiers titulaire du séjour.

Toute personne accédant à l'hôtel doit se présenter à la réception de l'hôtel.

Le client doit s'abstenir de toute violence verbale ou physique, de tout comportement ou propos à caractère sexuel, raciste, antisémite, homophobe ainsi que de toute forme de harcèlement.

Article 2 : Heure d'ouverture

La réception de l'hôtel est ouverte du lundi au samedi de 7h00 à 11h00 et de 14h00 à 20h00 ; les dimanches et jours fériés, la réception est ouverte de 7h30 à 11h00 et de 18h00 à 20h00. L'hôtel vous accueille 365 jours par an par téléphone.

Article 3 : Occupation des chambres

Toute personne désireuse de loger à l'hôtel est tenue de faire connaître son identité et celle des personnes qui l'accompagnent. Le client ne peut introduire dans la chambre des tierces personnes non connues par l'hôtelier (Ordonnance du préfet de police du 28 octobre 1936

modifiée par l'ordonnance Art 9 du 1er février 1940), sauf autorisation de ce dernier. Le droit de visite d'une personne extérieure n'est accordé qu'après présentation à l'accueil de l'établissement.

Les chambres sont louées pour le nombre de personnes indiquées correspondant au type de la chambre :

- Chambre Double Standard : 1 à 2 pers max ;
- Chambre Double Supérieure : 1 à 2 pers max ;
- Chambre Lits Jumeaux : 1 à 2 pers max ;
- Chambre Triple : 1 à 3 pers max ;
- Chambre Quadruple : 1 à 4 pers max.

Un lit supplémentaire d'appoint pourra augmenter la capacité maximale de certaines chambres avec l'accord de l'hôtelier et moyennant des frais supplémentaires.

Pour assurer les règles de sécurité et incendie de l'hôtel, aucune personne supplémentaire ne devra être hébergée.

Aucun mineur de moins de 18 ans non accompagné par un parent ne peut réserver une chambre dans l'établissement.

Article 4 : Accès aux chambres – Départs et Arrivées

A son arrivée, sauf accord de l'hôtelier, le client ne peut pas exiger d'occuper la chambre avant 15h00. La location à la nuit cesse à 11h00, les clefs devront être rendues jusqu'à 11h00. Si les clefs ne sont pas rendues à l'heure indiquée il sera facturé 30 € par demi-heure de retard.

Toute personne séjournant dans l'établissement, doit présenter une pièce d'identité valide au check-in. A défaut, l'hôtelier peut refuser de lui louer une chambre et/ou annuler la réservation qu'elle avait effectuée.

Un service de bagagerie permet aux clients de confier leurs bagages à la réception de l'hôtel.

Tout bagage laissé en chambre sans renouvellement de la location après 11h00 sera retiré de la chambre et placé en bagagerie, il pourra être récupéré par son propriétaire à la réception de l'hôtel.

Au moment de son départ, le client doit remettre la clef de sa chambre à la réception. Il lui est interdit d'emporter un objet quel qu'il soit appartenant à l'hôtel, il doit en avertir l'hôtelier s'il s'aperçoit d'une méprise et le renvoyer sinon il lui sera facturé.

Pour conserver la chambre une nuit supplémentaire, la réception devra être informée avant 11h00 le jour même, sous réserve de disponibilité.

Article 5 : La gestion des clefs – code d'accès à l'hôtel

La clef de la chambre est remise au client lors de son arrivée, aux horaires d'ouverture de la réception ; celui-ci doit la conserver le temps de son séjour à l'hôtel, il ne peut cependant pas

la confier à une tierce personne et doit la restituer le jour de son départ. Aux horaires de fermeture de la réception, la clef pourra être déposée sur le comptoir de la réception après accord préalable de l'hôtelier et information du client.

En cas de non-restitution, l'hôtel facturera 20 € et prélèvera le montant sur la carte de crédit du client.

Le client doit veiller à ce que la porte de sa chambre soit bien fermée avant de quitter ladite chambre ou avant de se coucher.

Le code d'accès à l'hôtel ne pourra en aucun cas être confié à une tierce personne.

Article 6 : Animaux domestiques

Les animaux domestiques comprenant les chiens et les chats propres sont acceptés au sein de l'établissement. Toute nuisance sonore ou olfactive liée à ces animaux pourra faire l'objet d'une expulsion des propriétaires sans un quelconque remboursement.

En cas de détérioration de literie, sommier ou toute autre partie de la chambre par l'animal, l'hôtel exigera le remboursement des dégâts avec un forfait minimum du montant de la nuitée en cours pour remise en état et pour l'incapacité de pouvoir relouer les chambres.

Article 7 : Nuisances et interdictions

Pour le respect et repos des autres clients, les clients ou ses accompagnants doivent veiller à ne pas claquer les portes ni à faire de bruit particulièrement entre 22h00 et 8h00. Le tapage, même diurne, est interdit.

Tout dommage ou nuisance causée volontairement et/ou involontairement par un client ou accompagnant pourra amener l'hôtelier à inviter le client à quitter l'établissement, sans qu'il y ait besoin de procéder à des mesures acoustiques, dès lors que le bruit engendré est de nature à porter atteinte à la tranquillité de la clientèle (Art. R1334-30 et R-1334-31 du code de la santé publique).

Une chambre d'hôtel est un lieu de repos, tout commerce y est formellement interdit.

Les relations sexuelles sont formellement interdites dans les espaces publics et détente de l'établissement.

Pour des raisons de sécurité et pour le respect de chacun, il est formellement interdit de fumer dans l'hôtel, conformément au décret N°2006-1386 du 15 novembre 2006.

Fumer dans l'hôtel expose le client à l'amende prévue pour les contraventions de la troisième classe ou à des poursuites judiciaires. L'hôtelier se réserve le droit d'adresser un supplément de 50 € à tout client ayant fumé dans la chambre, ou partie commune, et lui refuser l'accès de l'hôtel à l'avenir. En effet, au-delà de l'inconfort de notre prochain client, cela entraîne un nettoyage complet de tous les textiles de la chambre et une fermeture de celle-ci pendant 2 jours, entraînant par la même une perte d'exploitation.

Tous les dommages causés par des cigarettes, nourritures, boissons ou d'autres raisons, seront facturés sur la carte bancaire fournie à la réservation, avec un minimum de 100 €.

Tout déclenchement intempestif de l'alarme incendie pour non-respect de cette disposition sera facturé 150€ pour frais de remise en service du système de sécurité incendie.

Toute prise de vue des autres occupants de l'hôtel ou du personnel est interdite, sauf accord express des personnes concernées.

Il est strictement interdit d'introduire dans les chambres et toute partie de l'établissement, de jour comme de nuit, toutes substances illicites et/ ou dangereuses, tout type d'objets ayant l'apparence d'une arme à feu, tout type de jouet pouvant troubler la tranquillité des autres clients (porte-voix, sifflets...).

Il est interdit de courir, rouler (patins, trottinette...) ou de crier dans l'établissement, d'étendre du linge aux fenêtres ou de jeter tout objet par ces dernières.

Article 8 : Responsabilités

Le client doit user de la chose louée en bon père de famille. Les chambres mises à la disposition de nos clients sont vérifiées, fonctionnelles et en bon état. Les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents. Les animaux que l'hôtelier aura acceptés dans l'établissement sont également sous la responsabilité du locataire de la chambre. Il est interdit de les laisser sans surveillance dans la chambre. En cas de problème, le client devra engager sa responsabilité civile. En cas de dégradation, l'hôtel se réserve le droit de facturer au client le coût de réparation ou le remplacement. Il en est de même pour toute infraction constatée après le départ du client, le montant des compensations sera débité sur la carte du client. L'hôtel peut exiger en cas de dégradation volontaire ou involontaire de matériels, objets, meubles appartenant à l'hôtel le remboursement intégral avec une pénalité et dommages intérêts de 1000 € à 2000 €. L'hôtel peut exiger en cas d'inondation ou dégât des eaux, volontaire ou involontaire, le remboursement intégral des dégâts causés. En cas de dégât dans d'autres chambres, le remboursement des nuitées des autres clients sera exigé. L'hôtel peut exiger un forfait de ménage de 60 € si la chambre est laissée dans un état qui sera jugé non convenable. En cas de détérioration de literie, sommier, l'hôtel exigera le remboursement des dégâts avec un forfait minimum de 180 € pour remise en état et pour l'incapacité de pouvoir relouer les chambres. De manière générale le client devra régler les dommages causés directement à l'hôtel. Il peut faire appel à son assurance (s'il souhaite se faire rembourser) pour tous les dommages volontaires ou involontaires qu'il causera pendant son séjour. Tout dommage ou nuisance causée volontairement ou involontairement devra être acquitté par la personne ayant réservé la chambre.

Le non-respect du règlement, des règles de sécurité, d'hygiène, et les dégradations ou négligences qui pourraient entraîner des dommages directs ou indirects sur le matériel, les gens ou les prestations à venir, engagent votre responsabilité et seront facturés. Vous êtes responsables de vos conditions physiques d'accès et nous déclinons toutes responsabilités, dans le cas d'effets consécutifs aux prestations. Si vous souffrez de problèmes de santé (troubles circulatoires, cardiaques, respiratoires, allergies, asthme...) ou si vous êtes enceinte, n'omettez pas de nous en informer. Nous déclinons toutes responsabilités en cas de dommages physiques (chutes...) ou de dommages matériels, perte ou altération de bijoux, appareils photographiques, téléphone...

Article 9 : Informatique et liberté

En application de la loi 78-17, dite informatique et libertés, les clients sont avertis que leur réservation fait l'objet d'un traitement nominatif informatisé. Les utilisateurs disposent d'un droit d'accès et de rectification des données saisies, qui s'exerce auprès du siège social : SAS NATHALEX Hôtel Aragon 17 Avenue Gilbert Brutus 66000 Perpignan. Il est précisé que ces informations ne sont pas communiquées à des tiers.

L'Hôtel Aragon propose un accès internet en wifi. Le client utilisateur s'engage à ce que les ressources informatiques mises à sa disposition ne soit en aucune manière utilisées à des fins de reproduction, de représentation, de mise à disposition ou de communication au public d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur, par un droit voisin tels que des textes, images photographies, œuvres musicales audiovisuelles, logiciels et jeux vidéo, sans l'autorisation des titulaires des droits prévus aux livres I et II du code de la propriété intellectuelle lorsque cette autorisation est requise.

Article 10 : Etablissement sous surveillance vidéo dans les parties communes

Pour la sécurité des biens et des personnes, l'établissement est placé sous surveillance vidéo à enregistrement. Seuls les cas prévus par la loi, autorise la mise à disposition des images.

Article 11 : Coffre-fort

Un coffre-fort est mis à disposition à la réception de l'hôtel.

Article 12 : Petit-déjeuner

Le petit déjeuner est servi de 7h00 à 10h00 dans la salle restaurant, du lundi au vendredi, et de 7h30 à 10h00 les samedis, dimanches et jours fériés. Si le petit déjeuner n'est pas inclus dans le tarif, nous conseillons aux clients de le réserver la veille avant 20h00 à la réception.

Article 13 : Acceptation du règlement et conditions générales de vente

Le règlement intérieur de l'hôtel s'applique à l'ensemble des réservations. Tout séjour entraîne l'acceptation des conditions particulières et du règlement intérieur de l'hôtel. Le non-respect des dispositions ci-dessus entraîne la résiliation immédiate du contrat et des pénalités financières seront appliquées.

EN CAS DE NON RESPECT PAR LE CLIENT D'UNE DE CES CONDITIONS, L'HOTELIER SE TROUVERA DANS L'OBLIGATION D'INVITER LE CLIENT A QUITTER L'ETABLISSEMENT SUR LE CHAMPS ET CE, SANS POUVOIR EXIGER AUCUN REMBOURSEMENT.

Article 14 : Loi applicable

Les présentes Conditions générales de vente sont régies par la loi française. Il en est ainsi pour les règles de fond comme pour les règles de forme. Les litiges relèveront de la compétence exclusive des juridictions françaises.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française. Il en est ainsi pour les règles de fond comme pour les règles de forme. Les litiges relèveront de la compétence exclusive des juridictions françaises.

Conditions de réservations :

Il est recommandé à toute personne désireuse de loger à l'hôtel de réserver une chambre à l'avance. La réservation ne sera confirmée qu'à partir du moment où l'hôtelier aura donné son accord. Toute réservation pour être ferme et définitive, devra être garantie par un numéro de carte bancaire accompagné de sa date d'expiration. L'hôtel se réserve le droit de refuser toute réservation au cas où le numéro de la carte de crédit serait incorrect ou la réservation incomplète.

Paiements :

Les prestations sont payables au plus tard le jour du départ. Nous acceptons les cartes bancaires suivantes : Visa, Eurocard-Mastercard et American Express. Il est aussi possible de régler en espèces ainsi qu'en chèques vacances ANCV (papier ou numérique). Nous n'acceptons pas les règlements en chèque bancaire.

Un numéro de carte bancaire en cours de validité au nom du résident sera exigible en tant que garantie.

Le défaut de paiement entraînera l'expulsion immédiate du client sous réserve des poursuites judiciaires pour le règlement de son dû.

En cas de contestation, la compétence sera attribuée à M. le Juge des référés des juridictions civiles.

Les tarifs indiqués sont en euros (€) et TTC, ils tiennent compte de la TVA applicable au jour de la réservation.

Tout changement de taux applicable, ou toute modification ou instauration de nouvelles taxes légales instaurées par les autorités compétentes, sera répercuté automatiquement sur les prix indiqués à la date de facturation.

Les tarifs s'étendent par chambre pour le nombre de personnes indiqué et selon la période sélectionnée et n'incluent pas les prestations (sauf mention contraire).

Taxe de séjour :

La taxe de séjour n'est jamais incluse dans le prix de la réservation. Elle est en vigueur dans la commune et payable sur place.

Montant en vigueur en 2022 : 0,95 € par adulte et par nuitée.

Enfants & lits d'appoints :

Les enfants sont sous l'entière responsabilité du client. Il est interdit de les laisser dans une chambre sans surveillance.

Un enfant jusqu'à 2 ans séjourne à titre gracieux pour l'utilisation de la literie disponible.

La mise à disposition d'un lit d'appoint est facturée 25 € par journée et est soumise à disponibilité.

Le nombre maximum de lit bébé en chambre est de 1.

Le nombre maximum de lit d'appoint en chambre est de 1 selon la capacité de la chambre.

Les suppléments ne sont pas automatiquement calculés dans le montant total de la réservation sur le site et doivent être réglés séparément directement auprès de l'établissement.

Animaux domestiques :

Les animaux domestiques (chiens et/ou chats) sont sous l'entière responsabilité du client. Il est interdit de les laisser dans une chambre sans surveillance.

Le séjour d'un animal domestique est facturé 10 € par animal et par nuit.

Annulations ou modification de réservation :

Si vous devez annuler ou modifier votre réservation après sa confirmation, des frais d'annulation seront applicables :

L'hôtel ne prélève pas de frais jusqu'à 24 heures avant l'arrivée.

Au-delà, l'hôtel se réserve le droit de prélever des frais pour la première nuitée.

Toute annulation doit être adressée par un email ou par courrier.

Si l'annulation doit entrer en vigueur à partir de la date d'une communication orale, la confirmation écrite y fera expressément référence. Tous les documents écrits reçus de l'hôtel en référence de la communication orale dispenseront le client de toute reconfirmation ultérieure par écrit.

Nous rappelons à notre aimable clientèle que le règlement intérieur de l'hôtel s'applique à l'ensemble des réservations.

Nos tarifs sont consultables sur place, et à l'accueil de l'hôtel

Les prix sont susceptibles d'être révisés à tout moment de l'année et ils doivent vous être confirmés le jour de votre réservation. Tous les prix sont affichés en euros, TVA comprise.